

# VÉHICULES ÉLECTRIQUES : LES BONNES PRATIQUES

QUEL ÂGE ?

QUELLE UTILISATION ?

QUEL PERMIS DE CONDUIRE ?

Les règles d'utilisation des véhicules à mobilité douce diffèrent d'un appareil à l'autre, adoptons un comportement responsable et vigilant!



---

**E-TROTT** (*trottinette électrique*)

**E-BIKE LENT** (*vélo électrique lent, max. 25 km/h ou 500Wh*)



---

**ÂGE**

**Dès 14 ans** (interdit pour les enfants plus jeunes).

---

**PERMIS**

Entre 14 et 16 ans, l'utilisateur doit posséder un permis de conduire de la catégorie M (cyclomoteur).  
Plus de 16 ans : aucun permis de conduire n'est nécessaire.

---

**UTILISATION**

Utilisation uniquement sur la route et les pistes cyclables.  
Un seul utilisateur par trottinette.

**Circulation interdite sur les trottoirs.**

---

**SÉCURITÉ**

Le casque de sécurité est recommandé mais pas obligatoire.

---

## E-BIKE RAPIDE *(vélo électrique rapide, max. 45km/h ou 1000Wh)*



<b>ÂGE</b>	<b>Dès 14 ans</b> (interdit pour les enfants plus jeunes).
<b>PERMIS</b>	L'utilisateur doit posséder un permis de conduire de la catégorie M (cyclomoteur).
<b>UTILISATION</b>	Utilisation uniquement sur la route et les pistes cyclables. Circulation interdite sur les trottoirs. Le E-Bike doit être porteur d'une plaque d'immatriculation.
<b>SÉCURITÉ</b>	<b>Le casque de sécurité est obligatoire.</b>

---

## HOVERBOARD / MONOROUE / E-SKATE



<b>ÂGE</b>	Pas de restriction d'âge.
<b>PERMIS</b>	Aucun permis de conduire n'est nécessaire.
<b>UTILISATION</b>	Utilisation <b>uniquement dans l'espace privé</b> . Utilisation sur la voie publique, les préaux d'école et les parcs interdite.
<b>SÉCURITÉ</b>	Le casque de sécurité est recommandé mais pas obligatoire.